

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.005

*L'An Deux Mille Trois, le 16 janvier à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.*

**DATE DE CONVOCATION**

9 JANVIER 2003

**DATE D'AFFICHAGE**

9 JANVIER 2003

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjointes,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, POTENNEC, RAYMOND, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. COASSIN représenté par Mlle ISENDICK

Mme DOUMECQ représentée par M. BOURGEOIS

Mlle LABEYRIE représentée par M. MOST

Mme PELTIER représentée par M. FAVRE

M. SIMONNET représenté par Mme BARRAUD-DUCHERON

Mlle TURPIN représentée par Mme DACOSTA

**ABSENTE-EXCUSEE** : Mme MOINET

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Présents : 26

Nombre de Votants : 32

Melle ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : **CONSTRUCTION D'UN GYMNASE AU LYCEE CHAMPLAIN  
MARCHE DE TRAVAUX RELATIF AU LOT N° 9**

**VOTE** : UNANIMITE

Par délibération du 19 juin 2002 l'Assemblée Délibérante à adopté l'Avant-Projet Définitif pour la construction d'un gymnase au lycée Champlain. Le coût de l'opération a été estimé à 1,6 Millions d'Euros TTC.

Suite au premier appel d'offres, le lot n°9 - Platerie-Menuiseries intérieures n'ayant pu être attribué, faute de réponse, un deuxième appel d'offres concernant ce lot uniquement a été relancé.

Un avis d'appel public à la concurrence sur appel d'offres ouvert a été lancé le 21 octobre 2002. La remise des offres a été fixée le 28 novembre 2002 à 17 h 00.

La Commission d'Ouverture des Plis s'est réunie le mardi 3 décembre 2002 pour procéder à l'ouverture des plis.

Au cours de la réunion du 17 décembre 2002, la Commission d'Ouverture des Plis a décidé, après analyse des différentes propositions, de retenir l'offre de l'entreprise GAULT pour un montant de 85.740,92 euros TTC.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les pièces du marché à intervenir avec l'entreprise GAULT dont l'offre a été retenue par la Commission d'Ouverture des Plis.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 3 décembre 2002 et du 17 décembre 2002,
- APRES en avoir délibéré,

#### **D E C I D E**

- D'approuver la procédure de consultation d'entreprises engagée par voie d'Appel d'Offres Ouvert concernant la construction d'un gymnase au lycée Champlain, lot n°9 - Platerie-Menuiseries intérieures, en application du code des Marchés Publics,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer le marché à intervenir avec l'entreprise GAULT pour un montant de 85.740,92 Euros TTC,
- d'imputer la dépense sur le Budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 20 janvier 2003  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,  
H. THOMAS**